

PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE CHICOUTIMI
CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DES RIVES-DU-SAGUENAY

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du Conseil d'administration du Centre de services scolaire des Rives-du-Saguenay, tenue en présentiel le 25 février 2025 à 19 h, à la salle publique, sous la présidence de Mme Christine Doré et à laquelle tous les membres ont été dûment convoqués dans les délais prévus par la *Loi sur l'instruction publique*.

Ouverture de la session et constatation des présences

Sont présents, présentes,

Les membres du Conseil d'administration :

M ^{mes}	Lana Boulianne Christine Doré Émilie Fillion Nadia Rose Stéphanie Collard	MM.	Steve Dickey-Bessette Christian Fillion Sylvain Jomphe Érick Chamberland Éric Bilodeau Charles Gaudreault Daniel Desgagné
------------------	---	-----	---

Sont également présents :

M ^{mes}	Sandra Boulianne Chantale Cyr Julie Hudon Émilie Lavoie	MM.	Jean-François Proulx Régis Lavoie Raynald Gagné Simon Girard
------------------	--	-----	---

Sont absents :

M ^{mes}	Isabelle Tremblay Anne Girard	M.	Pierre Imbeault
------------------	----------------------------------	----	-----------------

CA-2025-001

Vérification du quorum et mot de bienvenue de la présidence

Madame Christine Doré souhaite la bienvenue à tous, il est 19h02. Confirmation que le quorum est atteint.

CA-2025-002

Adoption de l'ordre du jour

La présidente propose d'ajouter le point suivant en sujets divers :

7.1 Don de toiles à la Fondation de la réussite du Fjord

Il est proposé par Mme Lana Boulianne et résolu unanimement :

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que modifié :

- 1. Ouverture de la rencontre**
 - 1.1 Vérification du quorum et mot de bienvenue de la présidente
 - 1.2 Adoption de l'ordre du jour
- 2. Résolution en bloc (consultation préalable des 3 comités du CA)**
 - 2.1 Adoption du procès-verbal de la dernière séance
 - 2.2 Suivi budgétaire 2024-2025
 - 2.3 Suivi financier du plan d'effectifs 2024-2025
 - 2.4 Affectation des surplus (déficits) aux établissement 2023-2024
- 3. Sujets de décision**
 - 3.1 Présentation du résultat de la consultation pour le nouveau nom de l'école Sainte-Bernadette et adoption du nouveau nom
 - 3.2 Octroi de contrat de construction - Réfection majeure du bâtiment et de la cour du pavillon Antoine-De Saint-Exupéry
 - 3.3 Calendriers scolaires 2025-2026 (CFP – CFGA)
 - 3.4 Adhésion au regroupement d'achat pour les assurances de dommages du CSSRDS
- 4. Sujets d'information**
 - 4.1 Suivi - Mesures d'atténuation du Plan de gestion des risques
 - 4.2 Orientation budgétaire

- 4.3 Règlement modifiant le Règlement sur la désignation des membres des conseils d'administration des centres de services scolaire
- 4.4 Échéance des mandats des membres du conseil d'administration
- 4.5 Fête de la reconnaissance

5. Sujets statutaires

- 5.1 Reddition de compte du comité de gouvernance et d'éthique
- 5.2 Reddition de compte du comité de vérification
- 5.3 Reddition de compte du comité des ressources humaines
- 5.4 Reddition de compte du comité consultatif du transport
- 5.5 Reddition de compte du comité de parents
- 5.6 Suivi Fondation de la réussite du Fjord

6. Période de questions du public

7. Sujets divers

8. Clôture de la séance

ADOPTÉE

CA-2025-003

Résolution en bloc
Adoption du
procès-verbal de la
dernière séance

Il est proposé par M. Charles Gaudreault et résolu unanimement :

D'ADOPTER le procès-verbal de rencontre du 4 décembre 2024.

ADOPTÉE

CA-2025-004

Résolution en bloc
Suivi budgétaire
2024-2025

CONSIDÉRANT l'adoption du budget 2024-2025;

CONSIDÉRANT le processus budgétaire en implantation au Centre de services scolaire des Rives-du-Saguenay;

CONSIDÉRANT que le Comité de vérification, lors de la séance du 21 janvier 2025, a reçu, analysé et questionné divers éléments du suivi budgétaire 2024-2025 (en date du 31 décembre 2024);

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du Comité de vérification;

Il est proposé par M. Charles Gaudreault et résolu unanimement :

D'ACCEPTER le dépôt du suivi budgétaire 2024-2025 (en date du 31 décembre 2024) du Centre de services scolaire des Rives-du-Saguenay.

ADOPTÉE

CA-2025-005

Résolution en bloc
Suivi financier du
plan d'effectifs
2024-2025

CONSIDÉRANT l'adoption du budget 2024-2025;

CONSIDÉRANT le processus budgétaire en implantation au Centre de services scolaire des Rives-du-Saguenay;

CONSIDÉRANT que le Comité de vérification, lors de la séance du 21 janvier 2025, a reçu, analysé et questionné divers éléments du suivi financier du plan d'effectifs 2024-2025 (en date du 26 octobre 2024);

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du Comité de vérification;

Il est proposé par M. Charles Gaudreault et résolu unanimement :

D'ACCEPTER le dépôt du suivi financier du plan d'effectifs 2024-2025 (en date du 26 octobre 2024) du Centre de services scolaire des Rives-du-Saguenay.

ADOPTÉE

CA-2025-006

Résolution en bloc
Affectation des
surplus (déficits)

CONSIDÉRANT l'article 96.24 de la *Loi sur l'instruction publique*;

CONSIDÉRANT la recommandation unanime du Comité de répartition des ressources;

CONSIDÉRANT l'étude et l'appropriation du dossier par les membres du Comité de

vérification lors de la séance du 26 novembre 2024;

Il est proposé par M. Charles Gaudreault et résolu unanimement :

QUE 100 % des surplus (déficits) suivants soient transférés :

- Perfectionnement conventionné;
- Encadrement des stagiaires;
- Surveillance;
- Investissement.

De ne pas transférer de surplus en réussite éducative provenant des surplus totaux des services de garde après les avoir répartis entre les écoles, tel que le permet la politique « Objectifs, principes et critères de répartition des allocations entre les établissements »:

- **Appliquer une péréquation** pour ramener à l'équilibre les services de garde qui affichent un résultat déficitaire;
- **Répartir les surplus résiduels** des services de garde comme suit :
 - L'école reçoit d'abord 50 % du surplus réalisé;
 - L'autre 50 % est réparti sur la base du nombre d'élèves inscrits dans les écoles primaires disposant d'un service de garde.

Ne pas transférer de surplus et transférer 100 % des autres déficits comme les surplus des mesures dédiées ou protégées, des opérations courantes, etc. pour les écoles primaires et les écoles secondaires.

Ne pas transférer de surplus au centre de la formation professionnelle.

Ne pas transférer de surplus au centre de la formation générale des adultes.

QUE le report des surplus (déficits) se fait par catégories budgétaires, de sorte qu'un surplus (déficit) d'un établissement à l'égard d'une catégorie budgétaire spécifique est reporté dans cette même catégorie budgétaire l'année suivante, exception faite des surplus (déficits) suivants :

- Les services de garde qui seront reconduits en réussite éducative;
- Les catégories de perfectionnement non conventionné qui seront versées aux opérations courantes.

ADOPTÉE

CA-2025-007

Sujets de décision

Présentation du résultat de la consultation pour le nouveau nom de l'établissement Sainte-Bernadette—L'Horizon et adoption du nouveau nom

Félicitations de la part de la présidente, Mme Christine Doré, à la direction de l'école Sainte-Bernadette, M. Raynald Gagné, ainsi qu'au président du conseil d'établissement, M. Simon Girard, pour l'aboutissement du long processus de changement de nom.

CONSIDÉRANT la réception de la résolution du conseil d'établissement le 27 juin 2024, de mandater la direction de l'école d'informer le conseil d'administration de l'intention d'amorcer le processus pour changer le nom de l'établissement Sainte-Bernadette—L'Horizon en 2024-2025;

CONSIDÉRANT la procédure indiquée dans le Règlement « Règles relatives au choix de nom ou au changement de nom des établissements » qui balise le processus pour changer le nom et les critères pour le choix d'un nom;

CONSIDÉRANT la consultation du conseil d'établissement de l'école Sainte-Bernadette—L'Horizon le 11 décembre 2024;

CONSIDÉRANT la consultation menée auprès des élèves et des membres de l'école Sainte-Bernadette;

CONSIDÉRANT l'approbation de la Commission de la toponymie;

Il est proposé par M. Christian Fillion et résolu unanimement :

D'ADOPTER le choix proposé « École Boréale » comme nouveau nom pour l'établissement Sainte-Bernadette—L'Horizon dans le respect du Règlement « Règles relatives au choix de nom ou au changement de nom des établissements ».

ADOPTÉE

CA-2025-008Sujets de décision

Octroi de contrat de construction - Réfection majeure du bâtiment et de la cour du pavillon Antoine-De Saint-Exupéry

CONSIDÉRANT l'article 266-2 de la *Loi sur l'instruction publique*;

CONSIDÉRANT l'approbation du ministère de l'Éducation;

CONSIDÉRANT que le montant estimé des travaux est supérieur à 5 M\$;

CONSIDÉRANT le processus d'appel d'offres public de la *Loi sur les contrats des organismes publics* (LCOP);

CONSIDÉRANT le *Règlement de Gestion des contrats d'approvisionnement, de services et de travaux de construction* (R)-RM-18/19-01;

CONSIDÉRANT le *Règlement sur la Délégation de fonctions et pouvoirs* (R)-SG-20/21-01;

Il est proposé par M. Érick Chamberland et résolu unanimement :

D'AUTORISER la directrice générale, madame Chantale Cyr, à signer le contrat octroyé au plus bas soumissionnaire admissible et conforme pour le projet de construction pour la réfection majeure du bâtiment et de la cour du pavillon Antoine-De Saint-Exupéry à la condition de la confirmation du financement pour l'ensemble des mesures ministérielles.

ADOPTÉE

CA-2025-009Sujets de décision

Calendriers scolaires 2025-2026 (CFP – CFGA)

CONSIDÉRANT la consultation menée auprès du Syndicat de l'enseignement du Saguenay;

CONSIDÉRANT que les projet de calendriers scolaires déposés respectent la Loi sur l'instruction publique et le Régime pédagogique;

Il est proposé par M. Éric Bilodeau et résolu unanimement :

D'AUTORISER les projets de calendriers scolaires 2025-2026, pour le Centre de formation générale des adultes (CFGGA) des Rives-du-Saguenay et pour le Centre de formation professionnelle (CFP) du Grand-Fjord, tels que déposés.

ADOPTÉE

CA-2025-010Sujets de décision

Adhésion au regroupement d'achat pour les assurances de dommages du CSSRDS

CONSIDÉRANT l'expérience financièrement avantageuse, vécue les années passées, par les regroupements de certains centres de services scolaires pour l'obtention d'un portefeuille d'assurances de dommages;

CONSIDÉRANT qu'il est avantageux d'être regroupé dans un seul regroupement, le regroupement de l'Est-du-Québec, d'Estrie-Montérégie et celui des centres de services scolaires des Mille-Îles et de Laval;

CONSIDÉRANT qu'il serait dans l'intérêt du Centre de services scolaire des Rives-du-Saguenay de renouveler son adhésion à ce regroupement d'achats d'assurances générales;

CONSIDÉRANT que l'article 42.0.2 du *Règlement sur les contrats de services des organismes publics* prévoit la possibilité d'options de renouvellement pour les contrats de services d'assurances de dommages;

CONSIDÉRANT que l'article 46 du *Règlement sur les contrats de services des organismes publics* stipule que l'autorisation du dirigeant de l'organisme public est requise pour tout contrat de nature répétitive dont la durée prévue, incluant tout renouvellement, est supérieur à 3 ans;

Il est proposé par M. Sylvain Jomphe et résolu unanimement :

DE RENOUVELER l'adhésion au regroupement composé de l'Est-du-Québec, d'Estrie-Montérégie et celui des centres de services scolaires des Mille-Îles et de Laval pour le renouvellement de ses assurances de dommages pour l'année 2025-2026, pour les portefeuilles d'assurances véhicules, biens, crimes et bris de machines.

DE MANDATER la firme Gestion Guy Turcot & Associés Inc. pour entamer une négociation de gré à gré, en application de la clause d'option de renouvellement ou pour procéder à un appel d'offres public pour le renouvellement de la couverture d'assurances pour l'ensemble des centres services scolaires du regroupement concerné.

DE MANDATER, s'il y a lieu, le Centre de services scolaire de la Région-de-Sherbrooke à réaliser l'appel d'offres public selon les politiques et procédures en vigueur à ce centre de services scolaire et d'accepter d'être responsable au même titre que celui-ci pour le présent mandat.

DE S'ENGAGER à accepter la recommandation du regroupement pour l'obtention d'un portefeuille d'assurances, soit de renouveler avec Beneva ou avec la firme déterminée à la suite d'un appel d'offres.

D'AUTORISER Mme Chantale Cyr, directrice générale, à signer tout document découlant de la présente résolution.

ADOPTÉE

CA-2025-011

Sujets
d'information
Suivi – Mesures
d'atténuation du
Plan de gestion
des risques

Présentation du tableau de suivi des mesures d'atténuation du Plan de gestion des risques en matière de corruption et de collusion en gestion contractuelle.

CA-2025-012

Sujets
d'information
Orientation
budgétaire

Sujet traité au point 2.2 – Suivi budgétaire 2024-2025

CA-2025-013

Sujets
d'information
Règlement
modifiant le
Règlement sur la
désignation des
membres du
conseils
d'administration
des centres de
services scolaire

Le 18 décembre 2024, le ministère de l'Éducation a édicté un projet de règlement modifiant le Règlement sur la désignation des membres des conseils d'administration des centres de services scolaire.

L'extrait de l'article 14 de ce règlement est remplacé par le suivant :

14. « Le comité de parents doit procéder à un nouvel appel de candidatures lorsqu'aucune personne possédant les qualités requises par le paragraphe 1 du premier alinéa de l'article 143 de la *Loi sur l'instruction publique* n'a soumis sa candidature pour représenter un district avant l'expiration du délai prescrit. L'appel de candidatures précise alors le nouveau délai applicable pour déposer une candidature.

Lors de ce nouvel appel de candidatures, un représentant des parents qui siège au conseil d'établissement d'une école située dans ce district peut également se porter candidat pour ce district par la transmission au membre du comité de parents qui est désigné responsable du processus de désignation ou, à défaut, au président du comité de parents du formulaire prévu, dûment complété dans le délai indiqué. Il ne peut cependant être désigné si le nouvel appel de candidatures a permis à un membre du comité de parents qui siège au conseil d'établissement d'une école située dans le district en cause de se porter candidat dans le délai prescrit.

Dans l'éventualité qu'aucune personne présente sa candidature à la suite du nouvel appel de candidatures, le siège demeure vacant. Après le 30 septembre, suite à la désignation par les conseils d'établissements des représentants aux comités de parents, le processus d'appel de candidatures est renouvelé afin de pourvoir le poste.

CA-2025-014

Sujets
d'information
Échéance des
mandats des
membres du
conseil
d'administration

Selon l'article 143.3. de la *Loi sur l'instruction publique*, les membres du conseil d'administration d'un centre de services scolaire sont désignés pour des mandats de trois ans. Des processus de désignation sont tenus deux années sur trois pour permettre, chaque fois, la désignation de deux ou trois membres de chaque catégorie.

Il est à noter que Mme Jeanne Blackburn-Murray et Mme Stéphanie Girard ont remis leur démission en cours de mandat et que les postes ont respectivement été comblés pour la durée non-écoulée du mandat par M. Charles Gaudreault et M. Daniel Desgagné.

Par conséquent, le Secrétariat général désire informer le Conseil d'administration qu'un appel de candidatures sera effectué prochainement dans le respect des procédures applicables afin de combler les postes dont le mandat arrive à échéance le 30 juin 2025.

Représentants - Membres du personnel

Personnel d'encadrement : Mme Isabelle Tremblay - 30 juin 2026

Personnel de direction d'établissement : Mme Nadia Rose - 30 juin 2026

Personnel enseignant : M. Daniel Desgagné - 30 juin 2025

Personnel professionnel non enseignant : Mme Anne Girard - 30 juin 2026

Personnel de soutien : Mme Lana Boulianne - 30 juin 2025

Représentants - Membres parents

District scolaire 1 : M. Steve Dickey Bessette - 30 juin 2025

District scolaire 2 : M. Érick Chamberland - 30 juin 2026

District scolaire 3 : M. Éric Bilodeau - 30 juin 2026

District scolaire 4 : Mme Christine Doré - 30 juin 2025

District scolaire 5 : Mme Stéphanie Collard - 30 juin 2026

Représentants - Membres de la communauté

Personne ayant une expertise en matière de gouvernance, d'éthique, de gestion des risques ou de gestion des ressources humaines :

M. Pierre Imbeault - 30 juin 2025

Personne ayant une expertise en matière financière ou comptable ou en gestion des ressources financières ou matérielles :

M. Sylvain Jomphe - 30 juin 2025

Personne issue du milieu communautaire, sportif ou culturel :

Mme Émilie Fillion - 30 juin 2025

Personne issue du milieu municipal, de la santé, des services sociaux ou des affaires :

M. Christian Fillion - 30 juin 2026

Personne âgée de 18 à 35 ans :

M. Charles Gaudreault - 30 juin 2025

CA-2025-015

Sujets

d'information

Fête de la reconnaissance

En conformité avec sa mission, sa vision, ses valeurs et son plan d'engagement vers la réussite, le Centre de services scolaire des Rives-du-Saguenay croit que la reconnaissance constitue un levier favorisant la santé de l'organisation et la qualité de vie des milieux.

Annuellement, le Conseil d'administration reçoit, lors d'un événement, les membres du personnel ayant complété 25 ans de service continu au sein du Centre de services scolaire des Rives-du-Saguenay et ceux accédant à leur retraite.

Sont aussi invités à cet événement la direction générale et les gestionnaires concernés.

Cette année, la Fête de la reconnaissance se déroulera à l'hôtel Le Montagnais, le 22 mai 2025 sous forme de souper 4 services. Les fêtés recevront chacun un cadeau en signe de remerciement ainsi qu'un mot personnalisé.

CA-2025-016

Sujets statutaires

Reddition de compte du comité de gouvernance et d'éthique

Aucune nouvelle rencontre depuis le 19 août 2024.

CA-2025-017

Sujets statutaires

Reddition de compte du comité de vérification

Dernière rencontre : 21 janvier 2025

M. Sylvain Jomphe, président du Comité de vérification informe les membres qu'un suivi des investissements a eu lieu en présence de M. Gino Villeneuve, directeur du Service informatique et de Mme Émilie Lavoie, directrice du Service des ressources matérielles.

Un suivi de la masse salariale ainsi qu'un suivi budgétaire au 31 décembre 2024 ont été fait. Le surplus des établissements, l'aide à la classe et autres mesures ainsi que l'effort budgétaire au 31 mars 2025 ont été des points à l'ordre du jour.

CA-2025-018

Sujets statutaires

Reddition de compte du comité des ressources humaines

Aucune nouvelle rencontre depuis le 23 octobre 2024.

CA-2025-019Sujets statutaires

Reddition de
compte du comité
consultatif du
transport

Aucune rencontre du comité n'a eu lieu depuis le 29 octobre 2024.

CA-2025-020Sujets statutaires

Reddition de
compte du comité
de parents

Dernière rencontre : 12 février 2024

Mme Christine Doré, nous mentionne qu'un suivi du plan d'engagement vers la réussite a été effectué par M. Régis Lavoie, directeur général adjoint et responsable des Services éducatifs ainsi qu'une présentation sur le projet de règlement sur la désignation des membres du CA.

CA-2025-021Sujets statutaires

Suivi Fondation de
la réussite du Fjord

M. Éric Bilodeau et M. Charles Gaudreault mentionne que tout est prêt pour leur soirée-bénéfice vins et fromages du 27 février 2025. Ils en profitent pour remercier les membres du conseil d'administration pour le dons de toiles pour l'encan silencieux qui aura lieu lors de cette soirée.

CA-2025-022

Période de
questions du
public

Aucun public

CA-2025-023Sujets divers

Don de toiles pour
la Fondation de la
réussite du Fjord

CONSIDÉRANT que la Fondation de la réussite du Fjord est une filiale du Centre de services scolaire des Rives-du-Saguenay;

CONSIDÉRANT que la fondation remet annuellement des contributions financières aux établissements scolaires du CSSRDS afin de permettre, notamment, d'atténuer la précarité alimentaire par le déploiement des déjeuners de la réussite;

CONSIDÉRANT que le 27 février 2025, un encan silencieux aura lieu lors d'une soirée-bénéfice de la fondation;

Il est proposé par Mme Lana Boulianne et résolu unanimement :

DE CÉDER les 21 toiles originales d'une valeur approximative de 6 945\$ à la Fondation de la réussite du Fjord.

ADOPTÉE

CA-2025-024

Clôture de la
rencontre

Il est proposé par Mme Stéphanie Collard et résolu unanimement :

DE CLORE la rencontre. Il est 20h24.

ADOPTÉE



La secrétaire générale



La présidente